

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Arrêté n° 2025-355

## COMPOSITION DE JURY DAEU

## Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-1 et D. 613-1 à 613-12,

Vu l'arrêté du 3 août 1994 régissant le diplôme d'accès aux études universitaires,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Le jury de la session 2, prévu entre le 30 juin 2025 et le 02 juillet 2025, concernant le diplôme suivant :

Diplôme: DAEU B - Diplôme d'accès aux études universitaires

Niveau: 4

Option : B « scientifique » métiers du numérique

est constitué des personnes suivantes :

- au titre de membres de la commission en leur qualité d'enseignants participant à la formation,
  - Monsieur Christian PICARD, maitre de conférences
  - Madame Aude ROIZOT, enseignante contractuelle
  - Madame Pascale VASSELIER, enseignante vacataire
  - Monsieur Maxime Bernier, maitre de conférences

Article 2 : Est désigné en qualité de président du jury :

Monsieur Grégory HOUZET, maitre de conférences

Article 3 : Est désignée en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame ROUX-FOUGERE Stéphanie, gestionnaire administrative du service formation continue
- Article 4 : Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 12 juin 2025

Pour le président et par délégation, Le vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury DAEU B numérique

Arrêté n°2025-355 Page 1/1